

POINT DE VUE

Philippe Suinen
Directeur Général

Direction Générale des Relations
extérieures - Région wallonne



Qu'est ce qui a motivé la Wallonie à intégrer le réseau de la MOT ?

Il y a longtemps que la Région wallonne porte un intérêt certain aux multiples actions menées par la MOT. Ceci étant, ce sont sans doute les objectifs (2005-2008) définis par la MOT en juin 2005 à Bayonne, qui nous ont permis de franchir le pas et de devenir membre du réseau à part entière. En effet, tout comme le propose l'association, la Wallonie souhaite poursuivre le développement de partenariats actifs avec les régions et les collectivités étrangères dans le cadre plus général du développement d'une stratégie régionale. Il faut mener un dialogue approfondi, multiplier les échanges, les expériences et le réseau semble être l'enceinte idéale pour ce faire.

Quelle est la place de la coopération territoriale et plus particulièrement de la coopération transfrontalière en Wallonie ?

Elle est de choix et ce depuis près de 20 ans. Nous sommes convaincus que la construction d'une Europe intégrée passe par le renforcement et le développement des relations entre les différents partenaires, à fortiori les voisins immédiats. L'Europe des régions se réalisera par le gommage des frontières internes, il faut éliminer la frontière « coupure » et la remplacer par la frontière « couture ». Dans un contexte de globalisation, travailler ensemble est plus que jamais indispensable. C'est dans cette perspective qu'il faut aussi considérer la coopération territoriale en utilisant les outils dont nous disposons comme par exemple INTERREG.

Qu'en est-il de l'implication de la Wallonie dans les programmes transfrontaliers INTERREG ?

Elle participe activement à quatre programmes qui couvrent l'ensemble de ses frontières et la quasi-totalité de son territoire (hormis la Province du Brabant wallon). Il s'agit des programmes Euregio/Meuse-Rhin, Debelux, France-Wallonie-Flandre et Wallonie-Lorraine-Luxembourg. La Région wallonne est Autorité de gestion pour les deux programmes de la frontière franco-belge. Avec un budget de plus de 204 millions d'euros, le programme INTERREG III France-Wallonie-Flandre bénéficie de moyens à la hauteur de ses ambitions. Cette enveloppe est cofinancée pour plus de 40% par l'Union européenne au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et, pour les 60% restants, par les différents partenaires des territoires concernés. Ces fonds permettent la mise en œuvre, dans 7 secteurs stratégiques, de 221 projets déjà sélectionnés fin 2005. Le programme INTERREG III Wallonie-Lorraine-Luxembourg quant à lui est doté d'un volet financier global de près de 57 millions d'euros dont 43% de concours européen. Depuis le début de la programmation 72 projets ont été mis en œuvre. Ainsi nous pouvons préciser que sur cette frontière depuis près de 20 ans, ce sont plus de 670 projets qui ont été réalisés, mobilisant près de 600 millions d'euros !

« Radar du Nord »

Afin d'optimiser la gestion des risques naturels liés aux précipitations abondantes dans les versants de l'Escaut, de la Meuse, de la Sambre, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, entre la France et la Belgique, Météo France, le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports et l'Institut Royal Météorologique (Bruxelles) ont lancé le projet « Radar du Nord ». Celui-ci a permis l'installation d'un nouveau radar, opérationnel depuis fin 2005, dans le Nord de la France, à Taisnières, couvrant l'ensemble de ces bassins.

Ce nouveau dispositif comble un vide dans la couverture française et belge : depuis 2001, un radar situé à Wideumont près de Saint-Hubert couvre la moitié Est de la Wallonie ; en revanche, aucun radar n'avait été mis en place pour les provinces du Hainaut et du Brabant wallon, régions qui connaissent pourtant de fréquentes crues. Dans le Nord de la France certains bassins de rivières sensibles n'étaient également pas couverts.

Financé dans le cadre du programme INTERREG III France-Wallonie-Flandre, le projet « Radar du Nord » a pour objectif de prévenir efficacement les risques de débordements des fleuves, rivières et autres cours d'eau situés de part et d'autre de la frontière franco-wallonne, tout en améliorant la qualité des informations fournies aux services d'alerte français et



Le Radar du Nord

belges. Les données pluviométriques et spatio-temporelles recueillies sont en effet essentielles pour mieux prévoir les débits des rivières.

L'intérêt de cette collaboration est d'améliorer les prévisions des crues par la mise en commun des réseaux de mesures, à l'échelle des bassins et non plus des pays, les précipitations ne connaissant pas les frontières. Un système transfrontalier d'échanges des données et de mutualisation des mesures entre les deux pays a donc été créé.

Le nouveau radar est capable de détecter des phénomènes dangereux dans un rayon de 150 à 200 km. La zone couverte englobe ainsi les départements de l'Aisne, des Ardennes et du Nord ainsi que les provinces belges du Hainaut et de Namur. Ce territoire transfrontalier concerne 6 millions de personnes et représente 30 000 km².

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée s'organise

Le 10 février 2006, les présidents des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et des communautés autonomes Catalogne, Aragon et Îles Baléares, qui constituent l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée se sont réunis à Toulouse à l'occasion de leur « Rencontre annuelle ». Outre l'adoption des orientations d'actions pour 2006, ils ont réaffirmé leur volonté d'unir leurs efforts pour créer au nord-ouest de la Méditerranée un « pôle de développement durable basé sur l'innovation et la cohésion sociale et territoriale », particulièrement « compétitif » face à ceux du nord de l'Europe.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a été créée en octobre 2004 avec la signature d'une Déclaration constitutive entre les 5 régions. D'une superficie de 157 757 km², elle est parmi les plus peuplées d'Europe et abrite 17% de la population conjointe de la France et de l'Espagne soit environ 13 millions d'habitants. Elle se caractérise notamment par le fort dynamisme de ses grandes agglomérations (Barcelone, Toulouse, Montpellier, Saragosse, etc.), ses pôles de recherche, son économie moderne, son tourisme en expansion, etc.

L'année 2005 aura permis de mettre en place la structure et l'organisation de

L'Eurorégion et de décider de divers projets de coopération : création d'un Portail Culturel, d'un Observatoire socio-économique, d'une « EuroBIOrégion », d'un Centre de Recherche en tourisme ou encore d'un Réseau eurorégional de Chambres de Commerce.

La rencontre du 10 février aura quant à elle permis la signature d'une déclaration commune sur les transports réaffirmant la nécessité de créer des lignes à grande vitesse entre les deux pays (reliant Bordeaux et Montpellier à Barcelone) ainsi que la réalisation d'une traversée centrale des Pyrénées. Une « charte pour la recherche » a également été adoptée visant à coordonner les actions dans les technologies de l'information, les nano et biotechnologies (l'« EuroBIOTECH » associant chercheurs et entreprises de l'Eurorégion), les agroressources et le tourisme. Autres avancées : la mise en place d'un comité de pilotage en matière de recherche universitaire et la proposition de créer un fonds destiné à faciliter les échanges entre étudiants ainsi que le rapprochement des pôles de compétitivité entre les deux pays (l'Espagne développant des « clusters » équivalant aux pôles de compétitivité français).

Pour en savoir plus : www.euroregion-epm.org



Développer la coopération transfrontalière des Parcs Naturels Régionaux

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) et la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ont signé, le 8 février 2006, une convention cadre de partenariat. L'enjeu est de favoriser la coopération transfrontalière des Parcs naturels régionaux ainsi que la reconnaissance des territoires ruraux qu'ils représentent dans le cadre de la prochaine programmation européenne 2007-2013.

La dimension transfrontalière des parcs naturels régionaux

La vocation d'un Parc naturel régional est de « protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, sociale et culturelle respectueuse de l'environnement ». En France métropolitaine, 14 Parcs naturels régionaux sont concernés par les projets de coopération transfrontalière : 9 sont en position frontalière directe et 5 dans un département frontalier.

3 Parcs naturels régionaux développent des projets pluridisciplinaires de développement intégré du territoire transfrontalier, qui peuvent être concrétisés à travers la création d'une Réserve de Biosphère (Parc naturel régional des Vosges du Nord et Naturpark Pfälzerwald sur la frontière franco-allemande, Parc naturel régional du Queyras et les Parcs italiens autour du Mont Viso sur la frontière franco-italienne). Sur la frontière franco-belge, la coopération entre le Parc naturel régional Scarpe Escaut et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut s'inscrit dans une logique de création d'un Parc transfrontalier (le Parc naturel transfrontalier du Hainaut).

Les autres Parcs concernés sont impliqués dans des coopérations thématiques (gestion d'un bassin versant, de paysages, du tourisme, etc.).

L'ensemble de ces projets bénéficient de l'appui des programmes européens (INTERREG). Du point de vue juridique, aucune structure de gestion spécifiquement transfrontalière n'a encore été mise en place. Cependant, concernant les trois projets de développement intégré d'un territoire transfrontalier, des commissions et des accords ont été signés entre les différents partenaires afin de fixer les objectifs et les conditions de la coopération.

Des enjeux importants

Les enjeux pour les Parcs naturels régionaux de développer leur coopération avec leurs partenaires frontaliers sont aujourd'hui reconnus de tous : gestion et préservation des écosystèmes, aménagement du territoire, économies d'échelles, renforcement de l'identité des territoires, lutte contre l'enclavement et pour le développement économique, élargissement des perspectives d'action et des savoir-faire, coordination des pratiques, etc.

Cependant, les moyens mobilisés sur cette dynamique restent encore limités pour les territoires ruraux et des différences importantes entre les partenaires freinent parfois les projets (différences de cadres juridiques et administratifs, de capacité d'investissement et de champs de compétences, d'ingénierie technique, etc). Le manque de visibilité (pour les élus notamment) sur la nature et l'étendue des retombées du projet constitue également un frein pour la mobilisation politique autour de ces projets.

Afin de surmonter ces obstacles, les Parcs naturels régionaux ont exprimé le souhait d'être appuyés pour développer la coopération transfrontalière et l'inscrire dans leur projet de territoire. Appuyés par leur Fédération et avec le soutien de la MOT, ils souhaitent ainsi être reconnus, aux côtés des autres territoires organisés, tant urbains que ruraux, au niveau national et européen, comme des territoires d'expérimentation de la coopération transfrontalière et contribuant à la construction d'une Union européenne plus citoyenne.

Le partenariat entre la MOT et la Fédération des Parcs a donc pour objectif de répondre à ces enjeux. Il s'articule notamment autour de la réalisation d'un important travail cartographique (entamé en 2005), de la mise en synergie des compétences et des complémentarités des deux structures et de l'appui au montage de projet et aux demandes d'assistance technique et juridique des Parcs. La Fédération sera membre de la MOT en 2006.

■ Assemblée Générale 2006

L'Assemblée Générale de la MOT aura lieu le 15 juin à l'invitation de la Ville de Mulhouse, adhérent à la MOT. Elle sera précédée la veille d'une conférence-débat consacrée aux projets transfrontaliers dans la future programmation nationale et européenne 2007-2013.

■ France-Suisse : signature d'un nouveau contrat de rivières transfrontalier

Le 19 janvier 2006, le contrat de rivières transfrontalier du sud ouest lémanique a été officiellement signé à Sciez, pour une durée de six ans. Réunissant près de 18 partenaires français et suisses, et représentant un budget de 28 millions d'euros, il intervient au terme de cinq années de préparation. Il concerne les bassins versants de 12 cours d'eau situés à la frontière entre les Préalpes du Chablais et le lac Léman. Il ambitionne de restaurer la qualité de ces rivières, de protéger les ressources en eau, de maîtriser l'écoulement des crues et de préserver la qualité du lac Léman. Il s'agit du 6^{ème} contrat de rivières transfrontalier passé entre la France et la Suisse.

■ 2006 Année européenne de la mobilité des travailleurs

2006 a été proclamée « Année européenne de la mobilité des travailleurs ». Un site Internet a été mis en place afin de rendre compte de l'ensemble des activités, événements et débats menés dans ce cadre : http://europa.eu.int/comm/employment_social/workers_mobility2006

Revue de presse

- **Danuta Hübner fait l'éloge de la coopération transfrontalière au forum INTERREG de Stockholm**, Inforegio News, 1er mars
« La commissaire en charge de la politique régionale, Danuta Hübner, a mis en lumière les bénéfices de la coopération transfrontalière pour les régions frontalières et appelé les régions concernées de l'UE à mettre en commun leurs ressources, idées et expériences... »
- **Les contrats de projets Etat-région 2007-2013 sont lancés**, La Tribune, 7 mars
- **Déplacements frontaliers : zone grise pour les transports en commun**, La Vie du Rail, 1^{er} mars
« Tandis que les flux de voyageurs transfrontaliers explosent, les transports en commun tardent à proposer une offre qui réponde à cette demande... »
- **Les bases d'un hôpital européen sont jetées**, Le Soir, 3 mars
« Accord cadre entre Lille et Mons-Borinage. Le CHR de Mons-Warquignies et l'Université catholique de Lille collaborent... »
- **Cancer : une « première » franco-allemande**, L'Alsace, 24 février
« Les représentants du Cancéropôle du Grand Est et du Centre allemand pour la recherche contre le cancer de Heidelberg ont signé un plan de coopération sur cinq ans. C'est une « première » dans l'histoire de la coopération entre la France et l'Allemagne... »
- **Dix thèses pour une nouvelle coopération**, Dernières Nouvelles d'Alsace, 10 février
« Le 10^{ème} congrès tripartite franco-germano-suisse, réuni hier à Fribourg, a adopté une liste de dix commandements censés dynamiser la poursuite de la coopération dans le Rhin supérieur... »
- **Biotechnologies de pointe dans l'Arc alpin**, Le Dauphiné libéré, 19 février
« Un accord confirme la volonté de trois sites régionaux de créer un territoire transfrontalier de coopération. L'Adebag pour Grenoble/Rhône-Alpes, le Bioindustry Park pour Turin/Piémont, ainsi que BioAlps pour cinq cantons suisses francophones dont Genève et Vaud... »
- **Cramer veut faire déborder les frontières de Genève**, Tribune de Genève, 28 février
« Aménagement - Le conseiller d'Etat suggère un transfert des activités industrielles en France... »

